

Décision prise dans le cadre de la délégation du conseil d'administration,

LE PRESIDENT,

- Vu** le code de l'Éducation, notamment ses articles L.712-2, L.712-3, D 719-4 et suivants ;
- Vu** le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du président de l'Université de Lorraine en date du 23 mai 2017 ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 23 mai 2017 portant délégation au Président,

DECIDE

Article 1

Les tarifs du Centre Pierre Janet applicables du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 pour les consultations psy sont fixés conformément à la liste jointe.

Article 2

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

Article 3

Le directeur général des services ainsi que l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée à la Présidence, dans les locaux du Centre Pierre Janet et publiée sur le site internet de l'Université.

Fait à Nancy, le 9 décembre 2021



Pierre MUTZENHARDT

Affiché à la Présidence et transmis au Recteur, Chancelier des Universités le

14 DEC, 2021

TARIFS CONSULTATIONS CPJ

Tarifs applicables du 01/01/2022 au 31/12/2022

PATIENS		PATIENS	
TYPES DE CONSULTATIONS		CPJ	A DISTANCE
		EXTERIEUR CPJ Domicile/Travail	
1	Consultation classique Santé Souffrance au travail Psycho-traumatologie Sexologie	70 €	75 €
2	Consultation Famille/ Couple/Enfant	75 €	sans objet
3	Coaching/ Psychologie Positive (1h)	100 €/h	110 €/h
4	Cellule d'urgence (groupe - 3h)		916,67 € HT
			1100 € TTC
5	Suivi des personnes prises en charge		166,67 € HT
			200 € TTC
5	Bilan psychotechnique Enfant/Adulte (3 séances - règlement à chaque séance)	100 € la séance	
7	Supervision individuelle (1h)		125 € HT/h
			150€ TTC / h
8	Supervision de groupe (1 h)		216,67 € /h HT
			260 € /h TTC
9	Supervision des Psy. du CPJ (1/2 journée)	650 € TTC	
9	Supervision des Psy. du CPJ (1 journée)	1300 € TTC	
10	Consultations suspendues	Bons Consultations suspendues	Bons Consultations suspendues
11	Accès à la testothèque	50 €	

REMUNERATION INTERVENANTS	
Intervenant	Frais de déplacement
45 €	20 €
50 €	20 €
70 €	20 €
2RP : 100 € PSY : 750 €	Selon barème fiscal (Calcul à partir du départ CPJ et retour CPJ)
250 €	
CPJ/Domicile : 100 € CPJ/Lieu Travail : 120 €	Selon barème fiscal (Calcul à partir du départ CPJ et retour CPJ)
200 €/h	Selon barème fiscal (Calcul à partir du départ CPJ et retour CPJ)
	Pas de frais de déplacement
	Pas de frais de déplacement
40 €	20 €